

Services Techniques / Pôle Espaces Publics

N/Réf. : SC/EL/FD/23/AUT/282

Affaire suivie par Françoise DOMERGUE

fdomergue@bourgoinjallieu.fr

Tél. : 04 74 43 19 00

AUTORISATION

Objet : Autorisation occupation du Domaine public
Feu d'artifice fête foraine

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

AUTORISE par la présente,

Les forains de la vogue, représenté par M. Dorian SENEPART avec la société Euro Pyro Concept Artifice

A organiser un feu d'artifice :

Samedi 30 septembre 2023 à 22h

Le pas de tir se situera le long de la Bourbre, entre la place Henri Drevet et le parking P1 du quai des Belges. Le chemin piétonnier sera fermé par l'organisateur à partir du moment où les explosifs seront installés. Le lieu devra rester sous la surveillance permanente de l'organisateur.

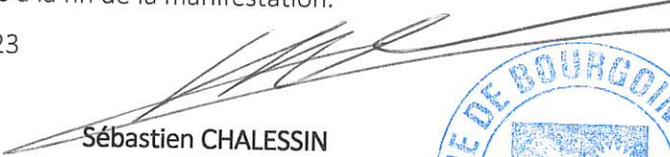
Les charges explosives seront de catégorie F1 à F3. La zone de sécurité ne dépassera pas 50m de rayon.

L'organisateur doit prévenir le SDIS de ce feu.

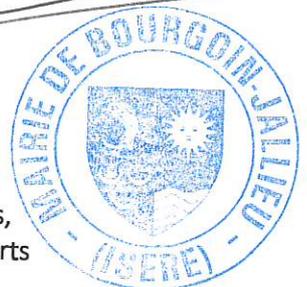
En cas de vent supérieur ou égal à 50 km/h, le feu d'artifice devra être annulé.

L'organisateur s'engage à rendre les lieux propres à la fin de la manifestation.

A Bourgoin-Jallieu, le mercredi 20 septembre 2023


Sébastien CHALESSIN

10ème Adjoint au Maire
en charge des Espaces Publics,
de la Voirie et des Espaces Verts



Mairie de Bourgoin-Jallieu
CS 62010
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 93 00 54

bourgoinjallieu.fr

